

4. RÈGLEMENT

4.2 Règlement graphique

4.2.2 Liste des emplacements réservés

Commune d'Arbus

Emplacements Réservés

- 2- Création de stationnement près de l'église AD n°217 S: 3000m².
- 3- Création d'un chemin d'accès de 8 m de plateforme AH n°64 et 69 S: 2680m².
- 4- Aménagement d'un rond point. AB n°64 et 69 S: 2680m².
- 5- Aire de co-voiturage. AC n°214 S: 1660m².
- 6- Aménagement d'un rond point. AC n°27 S: 1870m².
- 7- Création d'un cheminement piéton de 4 m. AC n°41,42,59,60,et 62 S: 255m².
- 8- Extension de la caserne pompier. AC n°37 S: 945m².
- 9- Création d'un cheminement piéton de 4 m. AC n°75 et 77 S: 185m².
- 10- Création d'un cheminement piéton et/ou cyclable de 2.50 m. AD n°283 S:200m².
- 11- Création d'un cheminement piéton de 3 m. AH n°480 et 490 S: 165m².

Commune d'Aressy

Emplacements Réservés pour la Commune :

- 1- Elargissement de voie. AA n°81 S: 120m²
- 2- Elargissement de voie. AB n°29,30,36 S: 695m²
- 3- Elargissement voirie et stationnement école. AE n°3 S: 940m²
- 4- Sortie chemin Labielle. AI n°23 S: 90m²

Commune d'Artigueloutan

Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés pour le Département des Pyrénées Atlantiques :

2 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 215

3 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 213

Emplacements réservés pour la commune :

5 - Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise au chemin rural dit de Portet.

6 - Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise au chemin rural dit de Sendets.

7 - Création d'une voie nouvelle de 8 mètres d'emprise au chemin rural dit de Soum.

9 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Pyrénées.

11 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue du Ruisseau.

13 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue des Chevreuils.

14 - Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue du Hameau.

15 - Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de la Licorne.

16 - Aménagement du carrefour de la route de Nousty / RD 213
(parcelles ZD 62 : 105 m², ZD 60 : 20 m², ZD 155 : 79 m²)

18 - Aménagement de la rue du ruisseau et de la route de Nousty (RD213)
(parcelles ZD 43 : 240 m², ZD 48 : 85 m² et ZD 49 : 155 m²)

19 - Aménagement de sécurisation de la route d'Assat (RD215)
(parcelles AK 71 : 131 m² et AK 355 : 150 m²)

20 - Emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle (chemin rural + prolongement sur les parcelles

ZD 36, ZD 37 et ZD 39)

(parcelles AD 606 : 60 m², ZD 36 : 36 m², ZD 37 : 154 m², ZD 38 : 24 m² et ZD 39 : 54 m²)

23- Liaison piétonne - 2m - AD 390(p), 391(p), 392(p), 393(p) et 848(p). S: 715m²

24- Liaison piétonne- 2m - ZE 68(p), AK 97(p) et 98(p). S: 675m²

25- Liaison piétonne- 2m - ZD 16(p), 17(p), 18(p) et 20(p) S: 665m²

26- Liaison piétonne- 2m - AD 69(p) S: 565m²

27- Liaison piétonne - 2m – ZD 20(p) S: 475m²

28- Liaison piétonne- 2m - ZD 62(p) S: 730m²

Commune d'Artiguelouve

Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés pour le Département :

14- Elargissement à 10 m de la RD 146.

15- Elargissement à 10 m de la RD 804.

Emplacements réservés pour la Commune :

1- Création d'un rond-point au croisement CD 146/ Chemin de la Mairie - Compatible avec projet OAP en face. AL n°141 S: 390m².

2- Elargissement à 8 m du chemin des écoles. AL n°30 S: 3700m².

3- Extension du Cimetière Communal.

4- Création d'une voie de circulation à sens unique de 8m d'emprise du chemin des écoles vers le chemin Matachot. AL n°121,552,555,557 S: 2455m²

5- Elargissement à 10 m du chemin Junqua de l'impasse Eugène Hugue vers le croisement Chemin Junqua/RD 146.

6- Elargissement à 10 m du Chemin Biroulet.

7- Elargissement à 10 m du Chemin Penaulé(en partie).

8- Elargissement de l'Impasse Pereblanque redevenant CD 804 vers le raccordement au rond point de la future sortie Artiguelouve et la création de l'Aire de co-voiturage centralisée. AD n° 73,244,317,414 S: 6535m².

9- Raccordement Aire de co-voiturage. AD n°246 S: 500m².

10- Création d'une liaison douce LARROIN-ARTIGUELOUVE par la RD 2 avec amorce par le lotissement du Vert Galant. AD n°244 S: 1200m².

11- Création d'une Liaison douce du Lotissement Vert Galant vers la Voie Verte. AD n°64 S: 1140m²

12- Création d'une liaison piétonne sécurisée pour se rendre vers Lescar- Soleil en corrélation avec la liaison douce côté Lescar. AD n°51,314 S: 160m².

13- Création d'un passage protégé Clos Artigaloba/Pôle santé et Services avec création de Voie douce/pédestre pour rejoindre le rond-point de la future sortie d'Artiguelouve. AD n°208,210,493,504,506 S: 1120m².

16- Création d'un parking au complexe au niveau du complexr MPT et activités sportives . AC n°49,61,86,187 S: 17565m².

17- Création d'une Aire temporaire de Gens du Voyage (10 à 30 caravanes); Rattachement avec projet Arbus.AB n°3 S: 5615m².

18- Création d'une liaison douce Arbus vers le stade d'Artiguelouve et liens le long de la juscle. AB n°35,51,52,55,56,134,146,151,168 AM n°1,120,121,161,162,207 S: 3595m²

19- Elargissement à 8 m d'une partie du chemin du Château Soirtie de la future OAP. AM n°116 S: 530m².

20- Elargissement à 8 m du chemin de Cinquou (partie basse) pour les terrains en TUC. AK n°145m² S: 210m².

21- Elargissement à 8 m du chemin de la juscle (Terrains non construits).

22- Réalisation d'un parking de stationnement AL n° 121 S: 1360m².

L 01- Réalisation d'un E.H.P.A.D. AL n° 131(p) S: 2130m².

L 02- Création d'une Aire de co-voiturage centralisée. AD n°248 S: 14575m².

Commune d'Aubertin

Liste des emplacements réservés :

- 1- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 146.
- 2- Elargissement à 8 m d'emprise du chemin de la juscle.

Commune d'Aussevielle

Liste des emplacements réservés :

- 2- Equipement public : halle couverte, etc...
- 3- Voirie de desserte
- 4- Bassin de retenue d'eau
- 5- Bassin de retenue d'eau
- 6- Bassin de retenue d'eau
- 7- Cheminement piéton de 4m de large

Commune de Beyrie en Béarn

Liste des emplacements réservés :

- 1- Aménagement d'un espace public, parking et cimetière
- 2- Aménagement d'un espace vert paysager pour améliorer l'entrée de ville

Commune de Billère

Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

- 1- Elargissement de la RD 817 pour transformation en boulevard urbain et réalisation du T.C.S.P.
- 17- Création d'un espace public paysager en entrée de ville.
- 18- Création d'une gare, esplanade, parking et parc relais.

Emplacements réservés pour la Commune :

- 2- Elargissement à 8 m de la rue Bon Accueil.
- 4- Elargissement à 10 m de l'allée Montesquieu.
- 7- Extension de la Plaine des Sports.
- 8- Création d'un chemin piéton de 3 m entre le Bois du Lacaoü et l'impasse Sud.
- 9- Elargissement r 8 m du chemin Latéral sur une longueur de 532 m dans sa partie ouest.
- 10- Elargissement r 10 m du chemin Latéral sur une longueur de 80 m pour faciliter la mise en place d'un futur passage sur ou sous la voie ferrée.
- 12- Création d'une voie de 10 m entre la rue de la Plaine et le Chemin Latéral.
- 14- Création d'une liaison douce.
- 16- Création d'une voie de 9,50 m entre la route de Bayonne et l'allée Montesquieu.
- 17- Création d'un espace public paysager en entrée de ville.
- 21- Agrandissement du groupe scolaire mairie.
- 25- Création d'une voie de liaison de 5 m d'emprise entre la rue du Mohédan et l'avenue de la République.
- 26- Elargissement de la rue Jeanne Lassansaa au droit des parcelles AL 71 et 72.
- ZB- Création d'une voie de liaison de 10 m de large entre la rue de la plaine et l'allée Montesquieu.
- ZE- Création d'une voie de liaison de 13,50 m à 16,00m de large, le long de la rue Connexion entre la rue Jeanne Lassansaa et la route de Bayonne.
- ZF- Création d'un aménagement hydraulique en bordure du Laherrère.

Commune de Bizanos

Liste des emplacements réservés :

A- EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE

- 1- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier et l'aménagement de la rue Pasteur sur les parcelles AO 93 (273m²), AO 94 (117m²)
- 2- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier et l'aménagement de la rue Pasteur sur les parcelles AO 436 pour partie (100m²)
- 3- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piétonnier de 5m d'emprise AP 463 pour partie (375 m²)
- 4- Emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement sur la parcelle AO 114 (723m²)
- 9- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de l'avenue de l'Yser et la sécurisation du passage à niveau 239 et élargissement de la rue de Verdun sur les parcelles AN 136 (228 m²) et AN 137 (202 m²)
- 10- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de l'avenue de l'Yser et la sécurisation du passage à niveau 239 sur la parcelle AN 27 (430m²)
- 11- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Georges Clémenceau et de la rue de Verdun et la sécurisation du passage à niveau 238 sur la parcelle AN 278 (937m²)
- 15- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue Maréchal Foch et de l'avenue de la république sur les parcelles AK 168 (158m²) et AK 167 pour partie (131m²)
- 16- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton de 5m d'emprise sur la parcelle AR 184 (330m²), AR 186 pour partie (579m²), et AR 394 (10m²)
- 17- Emplacement réservé pour l'élargissement et l'aménagement de la rue du Pic du midi sur la parcelle AE 204 (327 m²)
- 18- Emplacement réservé pour l'aménagement du carrefour de la rue du Pic du midi et de la rue des Frères Cousté sur la parcelle AE 102 pour partie (310m²)

B- EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES

- 20- Emplacement réservé pour l'élargissement à 22 m de l'avenue Alfred Nobel
- 21- Emplacement réservé pour l'élargissement à 17 m du boulevard du Commandant René Mouchotte
- 22- Emplacement réservé pour l'élargissement à 16 m de l'avenue du Corps Franc Pommiès

Commune de Bosdaros

Liste des emplacements réservés :

- 1- Création d'un espace public
- 2- Agrandissement du cimetière
- 3- Création d'un passage piéton

Commune de Bougarber

Liste des emplacements réservés :

- 3- Stationnement et liaison école
- 4- Création de logements sociaux
- 5- Impasse Marquet
- 10- Liaison RD 945 et RD 716 (Département)

Commune de Denguin

Emplacements réservés pour la Commune :

01- Emplacement réservé pour la réalisation d'un aménagement paysager dans le cadre de la loi sur les entrées de ville.

Commune de Gan

Liste des emplacements réservés :

A - Emplacements réservés pour le Département :

- 1 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°234.
- 2 - Elargissement à 14 m d'emprise de la route départementale n°934
- 3 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°230.
- 4 - Elargissement à 10 m d'emprise de la route départementale n°268
- 5 - Elargissement à 16 m d'emprise de la route départementale n°24.
- 6 - Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n°217.
- 7 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point AN 153, 203, et 205p (43 m²) et AN 335p (531 m²).
- 34 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point BM 268p (120 m²).

B - Emplacements réservés pour la Commune :

- 9 - Création d'une aire de circulation sur la parcelle AZ110 (520 m²) au sud de l'Eglise de Haut de GAN.
- 10 - Elargissement à 10 m d'emprise de la rue PIERRE de MARCA sur une longueur de 650 m.
- 11 - Elargissement à 12 m d'emprise de la rue MAUBEC sur une longueur de 650 m.
- 12 - Création d'un passage piéton de 5 m d'assiette.
- 13 - Création d'un passage piéton le long du NEEZ sur la parcelle AK85 (578m²).
- 14 - Elargissement à 12 m d'emprise du chemin BERDOULOU.
- 15 - Emplacement réservé pour la création d'une déchetterie intercommunale AO190 (5700m²).
- 16 - Emplacement réservé pour la création d'une aire de stationnement et d'équipement public AZ265 (3221m²).
- 18 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point BH 231, 261, et 316 (1199 m²) et BH 41, 42, et 320 (225 m²).
- 19 - Création d'un passage piéton de 4 m d'assiette le long du NEEZ.
- 23 - Emplacement réservé pour la création d'un terrain aménagé pour les gens du voyage.
- 26 - Emplacement réservé pour la création d'un rond point AD 157p(155m²), AD 159p(5m²), AD 335p(35m²), AD 336p(5m²), et 478p(75m²).
- 28 - Emplacement réservé pour la création d'une crèche BL21p(130m²) et BL 22p(2750m²).
- 29 - Emplacement réservé pour la création d'une école et Cantine BL 17p (6675m²) et 19p (725m²).
- 30 - Emplacement réservé pour la création d'une voie de 14m d'emprise et d'aménagements routiers BL 20p(40m²), BL 21p(980m²), BL 23p(930m²), BL 29p(160m²), BL 31p(265m²), BL 35p(55m²), et BL 507p(460m²).
- 31 - Emplacement réservé pour la création d'une voie de 12m d'emprise BL 87p(1425m²), BL 88p(25m²), BL 237p(855m²), BL 238p(135m²), et BL 273p(200m²).
- 32 - Emplacement réservé pour la création d'un passage de 3m d'assiette - centre bourg.
- 33 - Emplacement réservé pour la création d'équipement public place de la mairie AK n°105 (465m²).
- 35 - Emplacement réservé pour la création de deux ronds points BL 20p(40m²), 21p(980m²), 23p(930m²), 29p(160m²), 31p(265m²), 35p(55m²) et 507p(460m²).
- 36 - Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n°429 (173m²).

37- Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n°182 (185m²).

38- Equipement public, mixité sociale et de fonction AK n430 (385m²).

C - Emplacements réservés en vue de la réalisation de programme de logements (100% de logements aidés par l'Etat) dont le droit de délaissement bénéficie à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées (art. L123.2.b. du CU)

Ln°1 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL68 (7152 m²).

Ln°3 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 424 (173m²).

Ln°4 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 425 (85m²).

Ln°6 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 20-21-378 (715m²451m²592m²).

Ln°7 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 26-27 (377m²268m²).

Ln°8 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 28-29 (195m²125m²).

Ln°9 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur les parcelles n° AL 34-35 (280m²120m²).

Ln°10 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AL 36 (873m²).

Ln°15 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AK 298 (548m²).

Ln°20 - Emplacement réservé pour la création de logements sur la parcelle AI n°30 (1570m²).

Ln°21 - Emplacement réservé pour la création de logements sur les parcelles AK n°271, AK n°274 et AK n°262 (2906m²).

Ln°22 - Emplacements réservés pour la réalisation d'un programme de logements sur la parcelle n° AK 190 et 191 (1078m²).

D- Emplacements réservés pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

26 -Emplacement réservé pour la création d'un rond point AD 157p(155m²), AD 159p(5m²), AD 335p(35m²), AD 336p(5m²), et 478p(75m²).

Commune de Gelos

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA CREATION OU L'AMENAGEMENT DE VOIES, D'EQUIPEMENTS PUBLICS, D'OUVRAGES PUBLICS, D'INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL, D'ESPACES VERTS (ARTICLE L.123-1 DU CODE DE L'URBANISME)

A - EMPLACEMENT RESERVE POUR LE DEPARTEMENT

1- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 285 (route de la VALLE HEUREUSE)

B - EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE

3- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 234 (route des Coteaux de GUINDALOS)
entre l'extrémité sud de la parcelle AM 278 et l'extrémité nord de la Parcelle AM 116.

4- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la Route Départementale 209 (route de PIETAT)
entre l'extrémité ouest de la parcelle AK 128 et l'extrémité est de la parcelle AK 127.

7- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la voie communale dite Chemin de CAPDEROU

8- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la voie communale dite Chemin de CHATIEU

9- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la voie communale dite rue Pierre MOUNAUD

10- Elargissement à 10 mètres d'emprise de la voie communale dite Avenue MONTFLEURY

11 - Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de BETHEROUS

12- Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de LARROUDE

13- Création d'une voie de 10 mètres d'emprise de la voie communale dite de CAPDEBARTHE

14- Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise de voie reliant la voie communale dite de la SALIGUE à l'Impasse Henri IV

16- Extension du groupe scolaire AD 41(p)

17- Entrée du parc naturel urbain AE 12

18- Création de logements sociaux AH 9(p) et 10

19- Création de logements sociaux AI 482(p)

20- Accès pour projet équipement collectif (succession navarre)AE 463

21- Réalisation d'un Parking et/ou Bassin de rétention (projet hameau) AN 191

22- Extension parking public AD 46(p)

EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES LORS DE LA MISE EN JEU PAR LES PROPRIETAIRES DE LEUR DROIT DE DELAISSEMENT, EN VUE DE LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS, DANS LE RESPECT DE L'OBJECTIF DE MIXITE, (ARTICLE L.123.2.B DU CODE DE L'URBANISME).

L 02 - Parcelles concernées : AH 185

L 03 - Parcelles concernées : AH 264 et 266

L 04 - Parcelles concernées : AH 73, 279 et 399

Commune d'Idron

Liste des emplacements réservés :

A - Emplacements réservés pour la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

1- Elargissement à 20m d'emprise de l'avenue du Béarn

B - Emplacements réservés pour la Commune :

- 2- Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n° 513.
- 3- Elargissement à 12 m d'emprise de la route départementale n° 213.
- 4- Elargissement à 16 m d'emprise de la route départementale n° 817.
- 5- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin des Fusillés.
- 6- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Campagne.
- 7- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de la Plaine.
- 8- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue de l'Industrie.
- 9- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin des Cambets.
- 10- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin Cam Marty.
- 11- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin de Lassègue.
- 12- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin du Bidaou.
- 13- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue des Arroutourous.
- 14- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue Beau-Soleil.
- 15- Elargissement à 8 m d'emprise de la rue de la Castagnère.
- 16- Elargissement à 12 m d'emprise de la rue de Peyre Blanque.
- 17- Elargissement à 12 m d'emprise de la rue du Camp.
- 18- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Quindaa.
- 19- Elargissement à 12 m d'emprise du chemin de Lacabanne.
- 20- Elargissement à 12 m d'emprise de l'avenue de l'Oussère.
- 21- Création d'une voie de 16m d'emprise au Nord de l'opération du clos du Roy, entre la frontière avec Bizanos et la route de l'Oussère.
- 22- Elargissement à 16 m d'emprise du chemin de Mazerolles.
- 23- Emplacement réservé pour l'agrandissement d'un groupe scolaire (BE 95-130- S: 3091 m²).
- 24- Emplacements réservés pour l'agrandissement d'un espace public à proximité d'un centre socio-culturel et sportif (BH n°56 S: 16500 m²).
- 26- Emplacement réservé pour la création d'un rond point au croisement chemin du Bidaou et la route départementale 817.
sur les parcelles AT 36(p) , AT 37(p) et AT 107(p). d'une superficie totale: 2835m².

Commune de Jurançon

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR L'ETAT :

1- Elargissement à 26.50 m d'emprise de la RN 134 entre le rond point du NEEZ et la limite Sud de la commune.

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LE DEPARTEMENT :

- 4- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 230.
- 5- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 234.
- 6- Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 268.

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU BEARN PYRENEES :

- 2- Elargissement à 20 m d'emprise de la RN 134 entre le rond point du NEEZ et la limite Nord de la commune.
- 52- Emplacement réservé pour la réalisation d'une plate forme de déchets S: 11400m².
- 53- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat (dont social).

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE :

- 9- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°14 dit chemin de SEGURE.
- 10- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°6 dit chemin de VIGNATS.
- 11- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°21 dit chemin VIGNAU.
- 12- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°3 dit chemin du BOURDIEU.
- 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°5 dit chemin de LARREDYA.
- 14- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°22 dit chemin de LOUSTALOT entre le croisement du chemin LOUSTALOT et l'Avenue de l'Amiral Landrin et l'emplacement réservé n°21.
- 15- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°22 dit chemin de LOUSTALOT entre l'emplacement réservé n°21 et la RN 21.
- 16- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°2 dit chemin des ASTOUS.
- 17- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°4 dit chemin de ROUSSE.
- 18- Elargissement à 8 m d'emprise de la Voie Communale n°15 dit chemin de COUDRAY.
- 19- Elargissement à 8 m d'emprise du chemin rural dit de SAINT FAUST.
- 20- Elargissement à 10 m d'emprise de la Voie Communale n°1 dit chemin de SAINT FAUST.
- 21- Création d'une voie nouvelle de 10 m d'emprise de la voie reliant la voie communale n° 22 dit chemin de LOUSTALOT à la Voie Communale n° 2 dit chemin des ASTOUS.
- 22- Elargissement à 8 mètres d'emprise de la Voie Communale n13 dit chemin de Laroin
- 23- Elargissement à 10 m d'emprise de voie au Chemin Rural dit du VERT GALANT.
- 24- Elargissement à 10 m d'emprise de voie du Chemin Rural dit de SOUBACQ.
- 25- Création d'une voie nouvelle de 10 m d'emprise de voie reliant la Voie Communale n°3 dit chemin du BOURDIEU à la Voie du lotissement le FAUR DOU PAYSAA.

- 26- Emplacement réservé pour la création d'un parking public.BH n°311.
- 27- Aménagement d'un chemin piétonnier d'une assiette de 4m le long du ruisseau NEEZ..
- 29- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat.
- 31- Emplacement réservé pour la création de la sortie du collège et d'équipements publics sur les parcelles AI n°105, 361 et 362
- 36- Emplacement réservé pour l'aménagement de l'accès à la rocade.
- 38- Emplacement réservé pour l'aménagement de la rue TRESARIEU.
- 39- Emplacement réservé pour l'aménagement de l'avenue BAGNELL.
- 41- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.
- 42- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.
- 43- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.
- 44- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.
- 46- Création d'une voie nouvelle de 5m d'emprise.
- 47- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un rond point.
- 48- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un stationnement.
- 49- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un stationnement.
- 50- Emplacement réservé pour la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante d'habitat (dont social)
- 51- Accès Pôle Culturel.
- 55- Emplacement réservé pour l'aménagement d'un chemin piéton le long du Neez.
- 56- Emplacement réservé pour l'aménagement du Balcon du Terroir.
- 57- Emplacement réservé pour la mise à l'alignement de l'avenue du Corps Franc Pommiès.
- 58- Création de voie nouvelle de 10m d'emprise reliant la Voie Communale n22 dit chemin de LOUSTALOT à la Voie Communale n2 dit chemin des ASTOUS.
- 59- Emplacement réservé pour la création d'un cheminement piéton.
- 60- Opération pour habitation des Gens du Voyage AC n° 157 et 159.

Commune de Laroin

Liste des emplacements réservés :

Emplacement réservé pour la Commune :

- 1- Création d'un parking.
- 3- Elargissement à 10m du chemin de Couralis, du carrefour avec la RD2 jusqu'au projet de voie nouvelle zone 1AU.
- 4- Elargissement à 8m du chemin de Berge.
- 5- Elargissement à 8m du chemin de Couralis, du projet de voie nouvelle zone 1AU jusqu'au sud de la zone UB quartier Gabeillut.
- 6- Elargissement à 8m du chemin de Barrère.
- 7- Elargissement à 8m du chemin de Barricabe.
- 8- Elargissement à 8m du chemin de Maubecq.
- 9- Création d'une voie de 8m d'emprise.
- L 1- Emplacement réservé pour création de logements AC n°330.
- L 2- Emplacement réservé pour création de logements AB n°106.
- L 3- Emplacement réservé pour création de logements AD N°62.

Emplacement réservé pour la Département des Pyrénées Atlantiques :

- 2- Elargissement à 10m de la RD 502

Commune de Lee

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LE DEPARTEMENT (64):

- 1- Elargissement à 12 m de l'emprise de la voie (RD 213) hors centre bourg.
- 2- Aménagement du croisement de la voie RD 213 et de l'impasse du Hourquet BI n°11(p) et 42(p) (S : 230 m²)..
- 3- Elargissement à 12 m de l'emprise de la voie RD 613.

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'OUSSE:

- 4- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur les parcelles BC n°22 (S: 10506 m²).

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE :

- 5- Création d'un chemin de promenade pédestre de 5 mètres d'assiette le long du cours d'eau l'Ousse BI n°11(p) et 13(p) (S: 1925 m²).
- 6- Extension à 14m de l'emprise de la voie « Avenue du Béarn » dans le cadre de la mise en sécurisation.
- 7- Extension à 14 m de l'emprise de la voie dans le cadre de la sécurisation de l'Avenue d'Ossau.
- 8- Extension à 10 m de l'emprise de la voie dans le cadre de la sécurisation de la route de Morlaas.
- 9- Elargissement à 10 m de l'emprise de la rue du Soulor.
- 10- Aménagement du Carrefour Avenue du Bedat et rue des Pyrénées BL n° 38(p) (S: 110 m²).
- 11- Elargissement de la voie à 10 m de l'emprise de la rue du Plateau.
- 12- Elargissement à 10 m de l'emprise de voie de la rue des Azalées.
- 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la voie de la rue des Partolles.
- 14- Elargissement à 8 m de l'emprise de l'impasse des Partolles.
- 15- Elargissement de la voie à 10 m de l'emprise du chemin de Lauga.
- 16- Elargissement à 8 m de l'emprise de l'impasse du Hourquet BK n°72(p), 73(p), 96(p), 97(p), 176(p), 70(p), 71(p), 62(p) et 61(p). (S: 1525 m²).
- 17- Extension des services municipaux BI n°10(p) et 37(p) (S: 1890 m²).
- 18- Création du nouveau cimetière BA n°68(p) et 43(p) (S :2000 m²)
- 19- Création d'un chemin piétonnier de 5m d'emprise sur la parcelle BE n° 37(p) S: 195m²
- 20- Création d'une annexe du groupe scolaire BI n°39 (1564 m²).
- 21- Elargissement de l'avenue du Bédât à 10m entre la rue des Fontaines et la rue des Pyrénées.
- 22- Elargissement à 10m du chemin des Pyrénées entre la rue du Soulor et la RD 817.
- 23- Création d'une voie de desserte BE n° 173 (S : 970m²).

Commune de Lescar

Liste des emplacements réservés :

Pour le SIAEP :

- 1- Aménagement pour stockage d'eau

Pour la Commune :

- 3- Création d'un rond-point Place Lacaussade- Diam:25m
- 4- Création d'une voie (largeur 14m) av. Carrérot/av. de Tarbes
- 5- Création d'une voie de desserte de quartiers-largeur d'emprise 14 m de l'ave d'ariste au chemin de Larrec
- 11- Elargissement avec emprise supplémentaire de 4 m du chemin de Gourreix pour allée piétonne et cavalière
- 12- Elargissement à 14 m du chemin de Lons
- 13- Elargissement à 7 m de la rue des Pyrénées
- 14- Elargissement à 10 m du chemin du Bac
- 15- Création à 10 m de la liaison entre l'av. du Vert Galant, la rue Saint Exupéry et la rue des Frères Wright
- 16- Chemin de la plaine : élargissement à 10 m de l'av. Marguerite de Navarre à l'av. Santos Dumont
- 17- Elargissement à 10 m de l'ave Santos Dumont à la limite de la Cne de Lons
- 18- Aménagement d'un carrefour chemin des Trois Ponts/ave du Vert Galant
- 19- Création d'un cheminement piéton depuis la rue Sainte Catherine
- 20- Création d'une voie de 10 m - prolongement du chemin des Trois Ponts
- 21- Création d'une voie de 12 m de large entre la place de la Hourquie et l'ave Denis Touzanne
- 22- Aménagement d'un carrefour rue d'Arsonval, ave Frédéric et Irène Joliot Curie et rue Saint Exupéry
- 23- Dégagement d'une accès à la zone à urbaniser
- 24- Elargissement à 10 m du chemin de Larrec (portion comprise en l'ave de Lons et la rue du Bilaà)
- 25- Placette halte paysagère - chemin de Larrec
- 26- Création d'une voie (largeur 14 m) du chemin de Beneharnum à la voie reliant l'ave Marguerite de Navarre à l'ave Roger Cadet
- 27- Création d'une voie de desserte du chemin des Trois Ponts vers la rue Henri Farman (ZAC MONAUBA III) - largeur 12 m
- 28- Elargissement à 12 m de l'ave Roger Cadet
- 29- Création d'un bassin d'expansion des crues et espace vert
- 30- Elargissement à 8 m de la rue Chanoine de Maupas (Ouest Bonnassy)
- 31- Création d'un cheminement piéton près du ruisseau du Laü (à l'Est de l'ave Marguerite de Navarre)
- 32- Création d'un cheminement piéton près du ruisseau du Laü (à l'Ouest de l'ave Marguerite de Navarre)
- 33- Création d'un bassin écrêteur

Pour le Département :

6- R.D. 289 - largeur d'emprise 20 m avec 15 m de marge de reculement de part et d'autre de l'emprise (entre le Cami Salié et la limite avec la commune de Sauvagnon)

7- RD 509 – largeur d'emprise 18 m

8- RD 816 dit d'Astra-largeur d'emprise 12 m

Pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

9- Elargissement à 10 m du chemin de Batan

10-Elargissement à 12 m de l'av. Gaston Phoebus

Commune de Lons

Liste des emplacements réservés :

Emplacements au bénéfice du Département des Pyrénées Atlantiques :

- 2- Elargissement du CD 816 (avenue des Frères Wright) à 12 m.

Emplacements au bénéfice de la Commune :

- 1- Création d'une voie nouvelle dite "voie nord/sud", pour doublement de la R.N 134 emprise de la voie en section courante de 26.50m.
- 3- Elargissement du CD945 (avenue Erckman Chatrian) à 12m.
- 4- Acquisition du bois par la Commune.
- 5- Réalisation d'une école élémentaire.
- 6- Création de l'entrée du bourg.
- 7- Création d'un chemin piétonnier et cyclable - Emprise de 5 m en section courante.
- 8- Création d'un espace vert public, entre le chemin Cloharé et l'avenue du Moulin.
- 9- Elargissement à 10m du chemin du Ruisseau.
- 10- Création d'une piste cyclable et d'un chemin piéton, avenue Erckman Chatrian.
- 11- Création d'un chemin piétonnier et cyclable - Emprise de 5m en section courante.
- 12- Elargissement à 10m d'une partie du chemin de Monhauba.
- 13- Elargissement à 9m d'une partie du chemin d'Estieni.
- 14- Elargissement à 10m du chemin de Plouromilh.
- 15- Création d'une voie nouvelle d'emprise 10m pour liaison inter quartier.
- 16- Création d'un chemin piétonnier à flanc de coteau - Emprise de 20m en section courante.
- 17- Création conjointe d'espaces verts et d'aires de jeux, de voirie et de stationnements et de bassins de rétention des eaux - Emprise de 30m en section courante en comptant l'emprise du chemin des Cagots.
- 18- Création d'un parc de stationnement et d'une voie au droit de l'église.
- 19- Création d'une voie nouvelle pour le contournement du bourg (boulevard vert) - voirie, carrefour, chemin piétonnier, piste cyclable et espaces verts d'accompagnement.
- 20- Elargissement à 10m du chemin Las Gourgues.
- 21- Elargissement à 10 m de la rue d'Ariste.
- 22- Elargissement à 10m d'une partie de la rue de l'Eglise.
- 23- Elargissement à 10m de la rue du Penin.
- 24- Elargissement à 10m de la rue Rebèque.
- 25- Elargissement à 10m d'une partie de la rue Henri Lamarque au sud la RN 117.
- 26- Elargissement à 10 m de la rue du 8 mai 1945.
- 27- Elargissement à 10m de la rue du PN 245.
- 28- Elargissement à 6m de l'impasse des Ecoles.
- 29- Elargissement à 8m de la rue Henri Lamarque.
- 30- Elargissement à 10 m du chemin des vignes .
- 31- Création d'un chemin piétonnier et cyclable reliant le Stade du Centre Aéré - Emprise de 5m en section courante.
- 32- Extension du centre aéré.

Commune de Mazères-Lezons

Liste des emplacements réservés :

A- Emplacements réservés pour le Conseil Général :

- 1 - Elargissement à 9 mètres d'emprise de la RD 285.
- 2 - Elargissement à 12 m d'emprise de la RD 37 entre la limite Est de la commune et les parcelles AI n°41 et AK n°6.
- 3 - Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 37 entre les parcelles AX n°66 et AX n°172 et les parcelles AI n°41 et AK n°6.
- 4 - Elargissement à 12 m d'emprise de la RD 37 entre la limite ouest de la commune et les parcelles AX n°66 et AX n°172.
- 5 - Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 322.
- 6 - Elargissement à 10 m d'emprise de la RD 209.

B- Emplacements réservés pour la Commune de Mazères :

- 7 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°3 dite rue Louis Barthou.
- 8 - Elargissement à 10 m d'emprise de la voie communale n°3 dite rue Pasteur entre la limite communale Mazères Lezons/Uzos et le croisement avec la rue Sully.
- 9 - Elargissement à 9 m d'emprise de la voie communale n°4 dite rue du Château
- 10 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n° 5 dite rue Sully.
- 11 - Elargissement à 10 m d'emprise de la voie communale n°6 dite avenue de la République entre le chemin rural dit des Coteaux et la rue Louis Barthou.
- 12 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°6 dite avenue de la République entre la rue Louis Barthou et la RD 37.
- 13 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°7 dite rue du Gave entre la RD n°37 et l'avenue des Pyrénées.
- 14 - Elargissement à 8 m d'emprise de la voie communale n°8 dite rue des Aguts.

- 15 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°101 dite avenue des Pyrénées.
- 16 - Elargissement à 12 m d'emprise de la voie communale n°2 et n°103 dite rue du 8 mai 1945.
- 17 - Elargissement à 8 m d'emprise de la voie communale n°5 dite rue des Champs.
- 18 - Création d'une voie nouvelle de 12 m d'emprise de voie au chemin rural dit Allées des Coteaux
- 19- Emplacement réservé pour l'agrandissement du cimetière AD n° 15(p) S: 2480m².
- 20 - Emplacement réservé pour l'extension des équipements sociaux et culturels et du stationnement public sur la parcelle AX 340 (6 158 m²).
- 21 - Création d'un passage piéton sur la parcelle AX 159 (90 m²).
- 22 - Création d'un passage piéton sur les parcelles AX 85 et 88 (126 m²).
- 24 - Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur les parcelles AW 172,169, et 167 (12 395 m²).
- 25 - Création d'un passage piéton sur les parcelles AV 44 (528m²).
- 27 - Création d'une liaison douce.

Commune de Meillon

Liste des emplacements réservés :

- 1- Liaison douce entre la commune de Meillon et d'Aressy, liaison entre les écoles RPI.
- 2- Aménagement d'un centre bourg et création de commerce de proximité.
- 3- Aménagement du carrefour.
- 5- Elargissement de la voirie.
- 6- Acquisition du chemin et élargissement.

Commune de Ousse

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES EN VUE DE LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS (art. L123.2.b du CU) DONT LE DROIT DE DELAISSEMENT BENEFICIE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PAU PYRENEES

A- Emplacement réservé pour la réalisation d'un programme de logements (parcelles CR 43 : 15 654m² et CR 44 : 1 838m²)

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LE DEPARTEMENT

- 1 Elargissement à 12 mètres d'emprise de la RD 38
- 2 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 213
- 3 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la RD 215

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE

- 5 Emplacement réservé pour la création d'une voie (parcelle : CD34 : 455m²)
- 6 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue de BIARCE
- 7 Elargissement à 8 mètres d'emprise de la rue du LANOT
- 8 Elargissement à 10 mètres d'emprise de la rue du PLATEAU
- 9 Création d'une voie nouvelle de 10 mètres d'emprise au chemin rural de CAPBAT
- 10 Aménagement du carrefour du LANOT / RD 38 (parcelles CM28 : 612m² et CI 25 : 932m²)
- 11 Aménagement du chemin Henri IV / RD 38 / RD 215 (parcelle CI54 : 152m²)
- 12 Emplacement réservé pour la réalisation d'une aire de stationnement et de loisirs (parcelle CR59 : 11 126m²)

Commune de Pau

Liste des emplacements réservés :

E.R. BENEFICIAIRE DEPARTEMENT (Art L123-1 8)

6- Echangeur Avenue de l'Europe et Avenue de Buros

E.R BENEFICIAIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-PYRENEES

40- Elargissement à 24 m de la rue René Char

E.R BENEFICIAIRE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-PYRENEES.

430- Aménagement d'un parc relais Bd du Cdt René Mouchotte

431- Aménagement d'un parc relais parking Nord du Domaine Universitaire

432 – Elargissement pour l'aménagement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (parcelles DW150 : 231 m² ;DV53 :23 m² ; DM355 : 5 m²;DV166 : 43 m² ;DV161 :171 m²;DV211 :51 m²;DV237 :25 m²;DV246 :21 m²;DV245 :6 m²;DV154 :17 m²;DV248 :12 m²;DV89 :17 m²;DV173 :35 m²;DV202 :273 m²;DV236 :20 m²;DV85 :88 m²;DV213 :28 m²DT33 : 240 m²;DT353 :49 m²;DT434 :8 m²;DT453 :47 m²;DT433 :23 m²;DT28 :381 m²;DT495 :14 m²;DT493 :101 m²;DT491 :67 m²;DV63 :40 m²;DV69 :202 m²;DV64 :39 m²;DV74 :59 m²;DV182 : 115 m²;DV135 :12 m²;DV225 :26 m²;DV77 :350 m²;DV176 :270 m²;DT454 :90 m²;DT490 :19 m²;DT489: 37 m²;DT37 :62 m²;DT38 :35 m²;DT39 :117 m²;DT40 :116 m²;DT41 :170 m²;DT42 :27 m²;DT43 :58 m²;DT44 :60 m²;DT45 :62 m²;DT46 :67 m²;DT47 :60 m²;DT48 :49 m²;DT49: 65 m²;DT440 :77 m²; DT438 :76 m² ;DT52 :133 m²;DT53 :61 m²;DT448 :128 m²;DT368 :10 m²;DT449 :43 m²;DT444 :9 m²;DT447 :20 m²; DT406 :2 m²;DN487 :10 m²;DN489 :19 m²;DN149 : 56 m²;DN546 :35 m²;DN544 :3 m²;DK198 :13 m²;CZ147 :6 m²;CN213 :31 m²;CN214 : 30 m²;CN215 :49 m²;CN216 :53 m²;CP68 :13 m²;CP475 :75 m²;CP476 : 18 m²;BV231 : 26 m²;DX 169 :2931 m²; DX 170 :5790 m²;DX 165 : 3301 m²;DV 217 : 335 m².)

435- Extension du centre d'exploitations des Transports Urbains (parcelle AW n°3)

E.R BENEFICIAIRE CENTRE HOSPITALIER DE PAU

417- Extension du Domaine Hospitalier F. Mitterrand

E.R BENEFICIAIRE VILLE (Art L123-1 8)

1- Elargissement à 20 m de la RN 134 entre le carrefour Alsace, Résistance, Champetier de Ribes et l'Avenue de Lons

3- Voie nouvelle Est-Ouest (largeur variable)

4- Elargissement à 22 m de l'avenue A Nobel (D 943) emprise moyenne de 22 m

L'emprise exacte est définie par l'arrêté préfectoral du 25.09.1980

5- Elargissement à 7m de la Rue du Soust

10- Elargissement à 18 m et à 14 m du bd du Cami-Salié

11- Elargissement à 12 m et à 16 m de l'avenue Montardon

12- Elargissement à 18 m et à 16 m de l'avenue Philippon

- 14- Elargissement à 12 m du bd Labedaà
- 15- Elargissement à 14 m du bd Hauterive
- 16- Elargissement à 12 m de l'avenue Pouguet
- 17- Elargissement de largeur variable de l'avenue de Buros
- 18- Elargissement à 12 m de l'avenue Copernic
- 20- Elargissement à 14 et 20 m de l'avenue des Lilas
- 21- Elargissement à 12 et à 16 m de l'avenue Guilhem
- 22- Prolongement à 12m de la rue Clément Ader
- 23- Elargissement à 21 m de l'avenue Vignancour
- 24- Voie de liaison de 17 m reliant le boulevard du Cami-Salié à l'avenue Vignancour.
- 25- Elargissement à 12 m du bd de l'Oussère
- 26- Voie de 6 m reliant la rue Hippolyte Taine et la rue du Hameau St Cloud
- 27- Liaison routière de 12 m prolongeant la rue Jules Ferry au Boulevard de la Paix
- 28- Elargissement à 12m du bd des Couettes
- 31- Elargissement à 20 m du bd de la Paix
- 32- Allée des Prés Elargissement à 10 m et pans coupés
- 33- Liaison non routière entre la rue Chanoine Dubarat et les avenues Jean Mermoz et de Méon
- 34- Elargissement à 14 m du chemin Barincou
- 35- Elargissement à 12 m de l'avenue du Président Angot
- 39- Elargissement à 12 m de l'avenue Fouchet
- 41- Prolongement de la rue des Dalhias au boulevard Bessières
- 44- Elargissement de largeur variable de l'avenue du Loup
- 45- Prolongement à 18 m de la rue Blériot et de la rue Mozart
- 46- Voie de 14 m pénétrante Allées Catherine de Bourbon ZAC du Parkway
- 47- Elargissement à 14 m de la rue des Chasseurs
- 49- Création d'un rond-point Avenue de l'Europe dessert zone hôtelière nord
- 50- Elargissement à 12 m de la Rue de Lajus
- 51- Voie de 10m dessert Nord Sud de la Plaine des Sports du Hameau
- 52- Elargissement à 8 m du chemin de la Glacière
- 53- Elargissement à 12 et 16 m de l'avenue Larribau
- 54- Voie de 10m dessert Est de la Plaine des Sports du Hameau
- 55- Aménagement carrefour Boulevard Tourasse - Lilas - Sayettes
- 58- Elargissement à 12 m de l'Avenue Mirabelle
- 59- Elargissement à 15 m du bd du Recteur Jean Sarrailh
- 60- Création d'une liaison non routière entre l'Avenue Federico Garcia Lorca et la Place Peyroulet
- 62- Pan coupé angle Rue de Boyrie et Avenue de la Résistance
- 63- Elargissement à 16 m de l'avenue Gaston Phoebus
- 64- Elargissement à 14 m de la rue Jacques Terrier
- 65- Elargissement à 14 m de la rue Carnot
- 70- Elargissement à 12 m à l'avenue Honoré Baradat
- 71- Elargissement à 12 m de l'avenue Bézet
- 72- Elargissement à 14 m de la rue Jean-Jacques de Monaix
- 73- Prolongement à 10 m de la rue Désiré Clary et liaison piétonne
- 74- Elargissement de l'avenue Alfred Nobel au droit du Camp Pissard Santarelli
- 75- Elargissement à 10 m de la rue Déveria
- 79- Prolongement pour liaison piétonne à 10 m de l'impasse la Roseraie
- 80- Elargissement à 10 m de l'avenue Bié Moulié
- 82- Voie piétonne de liaison entre la Place Récaborde et la Place Gramont
- 83- Elargissement à 10 m de la rue de Gavarnie, partie Est
- 84- Liaison piétonne entre l'avenue d'Ossau et le Bois Louis
- 85- Elargissement de l'avenue Péboué à 14 m
- 86- Elargissement à 10 m de l'avenue Frédéric Mistral

- 88- Elargissement à 12 m du chemin Larribau (partie nord) chemin de l'Aviation
- 90- Elargissement à 12 et 14 m de la rue Amédée Roussille
- 91- Elargissement à 12 m de l'avenue de la République
- 93- Elargissement à 12 m de la rue Pasteur
- 94- Elargissement à 8 m de la rue Monpezat
- 95- Elargissement à 10 m de la rue des Cordeliers
- 96- Elargissement à 10 m de la rue Tristan Derème
- 97- Elargissement moyen à 5 m de l'impasse Fénélon
- 98- Elargissement à 10 m de la rue Solférino
- 100- Elargissement à 10 m de la rue Galos
- 102- Passage piéton avenue d'Ossau
- 105- Elargissement à 12 m de la rue Louis Barthou
- 107- Elargissement à 10 m et à 14 m de la rue Emile Garet
- 108- Elargissement à l'angle de l'avenue du général de Gaulle et de la rue Castetnau
- 109- Elargissement à 12m de la rue Carrérot
- 112- Elargissement à 15 m de l'avenue Edouard VII
- 113- Elargissement à 14 m de la rue de Batsalle
- 114- Elargissement à 10 et 12 m de l'avenue des Lauriers
- 115- Liaison piétonne de 5 m reliant l'avenue des Acacias à la rue Lavignotte
- 116- Elargissement de la rue Ludovic Gaurier
- 117- Elargissement à 10 m du passage Trespoey
- 118- Elargissement à 10 m de la rue de la Croix du Prince
- 119- Cheminement piéton en prolongement du Boulevard des Pyrénées
- 120- Elargissement à 14 m de la rue du Colonel Gloxin
- 121- Prolongement à 10 m de la rue d'Aquitaine
- 122- Elargissement à 12 m de la rue de l'Eglise
- 123- Elargissement à 15 m de l'avenue Trespoey
- 124- Liaison de 6m de largeur de l'impasse et de la rue des Laurets
- 129- Elargissement allée piétonne Huguet
- 130- Promenade rive gauche du Gave de Pau
- 131- Avenue de l'Europe butte paysagère
- 132- Coulée verte Le Laü
- 134- Zone extension Plaine des Sports et des Loisirs
- 135- Liaison piétonne de 4 m
- 136- Extension de la Plaine des sports du Hameau
- 137- Accès Rue des tourterelles pour l'entretien de la butte paysagère de l'avenue de l'Europe
- 138- Stationnement – avenue Honoré Baradat
- 139- Extension du cimetière Bessière.
- 436- Projet du "Grand Tour des Allées et des Parcs"
- 437- Projet de la "Sublime Terrasse" Ave Norman Prince-ave G.Leclerc
- 438- Îlot Castetnau-Garet -Création d'un jardin et d'une liaison piétonne

PERIMETRE DESTINE A UN PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL (Art L 123-2-a)

OPERATIONS DE LOGEMENTS (Art L 123-2-b)

- 301- Îlot Place du Foirail (Logement social locatif et accession)

ESPACES PUBLICS A AMENAGER (Art L 123-2-c)

- 400- Création d'une place publique Angle des rues Pasteur et Bargoin
- 401- Angle Anatole France - Peyroulet - J.J. de Monaix
- 402- Espace public Bd Tourasse - Lilas - Sayettes
- 405- Allées de Morlaas et Avenue Norman Prince
- 406- Angle Avenue du 18ème RI - Rue d'Etigny et Gaston Phoebus

INSTALLATIONS D'INTERÊT GENERAL (Art L123-1 8)

- 414- Extension site des Réparatrices
- 419- Angle Allées de Morlaas et du Mal Leclerc Equipement socio-culturel de quartier
- 421- Extension Maison de Quartier Lartigue
- 422- Accès et aménagement de la berge sud du Gave de Pau

Commune de Poey de Lescar

Liste des emplacements réservés :

- 01- Elargissement Chemin du Pont-Long.
- 02- Chemin de Buros.
- 03- Chemin de Souzel AH n° 1(p).
- 04- Chemin du Malat.
- 05- Chemin du Château.
- 06- Elargissement Chemin de la Caribette.
- 07- Création d'un arrêt de bus et sécurisation du carrefour AE n19(p) S: 525m².
- 08- Aménagement entrée stade.
- 09- Cimetière 3000m² ZC n°2(p).
- 10- Aménagement de l'intersection , chemin Malapet et Las Senderos(mise en sécurité et amélioration) AI n°102 et 83(p) S: 140m².
- 11- Création d'un emplacement d'un espace containers-déchêts AO n° 14(p) S: 6m².
- 12- Sécurisation de l'entrée du village AE 86, AE 87,AE 14 et AE 15 .

Commune de Rontignon

Liste des emplacements réservés :

- 1- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 2- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 3- Élargissement à 9 mètres d'emprise du chemin des sources
- 4- Élargissement rue du Vieux Bourg
- 5- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 6- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 7- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 8- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 9- Création voirie communale de 9 mètres d'emprise
- 10- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 11- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 12- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise
- 13- Création d'un cheminement piéton de 3 mètres d'emprise

Commune de Saint Faust

Liste des emplacements réservés :

- 1- Protection source mise en valeur entrée de village AB 18-19 S=1139 m².
- 2- Mise en valeur entrée de commune par le pont de Las Hies AI 6 S=169m².
- 3- Création d'un chemin de randonnée AM 27p-86p-105p-106p-111p-113p-127p-128p-129p S=4720m².
- 4- Création espace public paysager AB 73p S=674m².
- 5- Stationnement AB 124p S=160m².
- 6- Surlargeur pour retournement véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..)Surlargeur pour retournement véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) 345p-163p S=100m²
- 7- Création d'un espace public paysager et zone de retournementCréation d'un espace public paysager et zone de retournement AB48 S=330m².
- 8- Elargissement et zone de retournement AD 65p-66p-67p-68p-41p-230p S=2230m².
- 9- Elargissement et zone de retournement AD 204p-205p S=486m².
- 10- Réserve foncière pour le dispositif d'assainissement des eaux usées de la Mairie AE 127p S=1650m².
- 13- Accès à la zone d'assainissement du lotissement des Chênes AB 255p 374 S=450m².
- 14- Accès à la zone d'assainissement du lotissement des Chênes AB 258p-37p-393p S=1367m².
- 15- Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AN 247p S= 100m²
- 16-Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AC 181p-449p S=100m².
- 17- Création d'un zone de retournement pour véhicules de service (pompiers, collecte OM, facteur, etc..) AC 120p-234p-AK1p S=100m².
- 18- Création d'un accès au chemin rural depuis la côte de l'Eglise AE n°14 S=100m².

Commune de Sendets

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LE DEPARTEMENT :

- 1- Elagissement à 12m d'emprise de la RD 38
- 2- Elagissement écrêtement de la RD 38

EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA COMMUNE :

- 3- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Cami dou Bos
- 4- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Plateau
- 5- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Yanoulet
- 6- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Centre
- 7- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Pic du Midi
- 8- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue de la Lanne
- 9- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue de la Castagnère
- 10- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Cami Salié
- 11- Elagissement à 10 m d'emprise de la rue du Béarn
- 12- Elagissement à 12 m d'emprise de la rue de Lapeyrade
- 13- Création d'une voie nouvelle de 10m d'emprise au chemin rural de Mariouline
- 14- Aménagement du carrefour rue du Cami Salié / RD 38 (parcelle DP 1)
- 15- Aménagement des intersections rue de la Castagnère / rue du Pic du Midi (parcelles DR 3p , DR 4p, DC 38p)
- 16- Aménagement de l'intersection rue du Pic du Midi / rue de la Grabotte (parcelles DR 1, DR 50)
- 17- Création d'une voie nouvelle de 12 m d'emprise entre la rue Lapeyrade et la rue Cami dou Bos (parcelle DL 7)
- 18- Création d'un local technique et d'une aire de stockage de matériel (parcelle DL 8)
- 19- Extension des équipements sportifs (parcelle DL 19)
- 21- Création d'équipements administratifs, sportifs et de loisirs (parcelle DV 54p)
- 23- Aménagement d'une voie piétonne d'une assiette de 4 m entre l'emplacement réservé n°21 et le rue du Cami dou Bos (parcelle DT 54 et 53p).
- 24- Emplacements réservés pour l'extension du groupe scolaire. parcelles DS n°23,24et25 (214m², 472m² et 2398m²)

Commune de Siros

Liste des emplacements réservés :

- 2- Création d'une voie d'accès de 8m d'emprise
- 3- Elargissement de voie
- 4- Elargissement de voie

Commune de Uzein

Liste des emplacements réservés :

Emplacements au bénéfice du Département des Pyrénées Atlantiques :

- 24- Elargissement de la RD 716 à 12 m d'emprise de la limite communale de Sauvagnon à la limite de la zone Ubh
- 25- Elargissement de la RD n°208 à 12 m d'emprise de la limite communale de Bougarber jusqu'à la VC n° 19

Emplacements au bénéfice de la Commune :

- 1- Elargissement de (allée de la Digue)
- 2- Bâtiments et espaces publics
- 3- Elargissement de voie
- 4- Elargissement voie piétonne
- 5- Aménagement allée Coustille
- 6- Elargissement à 18 mètres de la VC n° 9
- 7- Emprise pour plantation haie paysagère le long de la VC n°7 dite de Loos
- 12- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Mative (VC n° 3)
- 13- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue Jacques Lareille et son prolongement chemin de Sauvagnon (VC n°3)
- 14- Elargissement à 10 m d'emprise de la rue Calonge (VC n°21)
- 15- Elargissement à 10 m d'emprise du chemin de Bignau jusqu'au chemin de Cami de Prat
- 17- Elargissement à 8 m d'emprise de l'allée du Ménusé (VC n° 39)
- 18- Elargissement à 15 m du chemin Mourlanné (VC n°9) de l'intersection RD716 à l'intersection VC n° 25 : emplacement voirie hydrolique- plantation haie moyen jet
- 19- Elargissement à 10 m de la rue de la Barthète (VC n°31)
- 20- Elargissement à 10 m de l'Allée Barraillot (VC n°37)
- 21- Aire de retournement au Cami de las Bartas (VC n° 23)
- 22- Aire de retournement au chemin Camjalous (VC n° 24)
- 23- Elargissement à 10m de la rue du Penin.
- 26- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZN 017
- 27- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle AL 651
- 28- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZT 032
- 29- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR 041
- 30- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR 038
- 31- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZR 040
- 32- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle AL 574
- 34- Emplacement pour accès et cheminement autour du puits sur parcelle ZB 007
- 35- Emplacement pour création d'un bassin écrêteur
- 36- Emplacement pour création des services techniques municipaux
- 37- Emplacement pour l'entretien le long du ruisseau le Bruscos

Commune de Uzos

Liste des emplacements réservés :

- 1- Elargissement de la voie à 8 m d'emprise.
- 2- Création d'accès.
- 3- Création d'un cheminement piéton.
- 4- Elargissement de la voie à 8m d'emprise
- 5- Création d'un cheminement piéton.
- 6- Création d'un cheminement piéton.